

Illettrés et confinés, ils se sentent bien seuls

Solidarité. Pour les 2,5 millions de Français en situation d'illettrisme, le confinement est une épreuve. Malgré les mesures sanitaires, les associations maintiennent le lien social.

« Au début j'étais complètement paniquée, je me suis dit : comment je vais faire pendant le confinement ? Je n'ai pas d'imprimante, comment je vais pouvoir sortir de chez moi ? » Ces inquiétudes sont celles de Marie (1), 59 ans, en situation d'illettrisme. Comme elle, plus de 2,5 millions de personnes, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans, sont illettrées en France. Ces personnes, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base (lecture, écriture, calcul). « L'illettrisme s'accompagne d'une absence d'autonomie pour comprendre et produire de l'écrit. Les illettrés considèrent que ce qui est écrit ne s'adresse pas à eux », précise l'orthophoniste Claire de Firmas.

Une attestation simplifiée

Durant le confinement, remplir l'attestation de déplacement dérogatoire est une difficulté pour ces personnes. La déchiffrer, voire la recopier en l'absence d'imprimante, est parfois impossible. « J'écris sur un papier mon nom, mon prénom, ma date de naissance, le nom de ma rue et le but de ma sortie. Heureusement que je sais écrire car dans une situation comme celle-là, on est perdu », raconte Marie.

La cinquantenaire est suivie par son orthophoniste, grâce à la téléorthophonie. « Claire (de Firmas) m'appelait pour m'expliquer comment remplir les papiers, insiste Marie, habitante du Ve arrondissement parisien. Les gens ne comprennent pas qu'en 2020, il y a des personnes qui parlent couramment français mais qui n'arrivent pas à écrire. » Claire de Firmas est une des premières à avoir proposé une attestation adaptée, estimant que celle proposée par le gouvernement était inaccessible pour la plupart de ses patients en situation



« Ouest-France » publie une attestation de déplacement pour les personnes ayant des difficultés de lecture. | PHOTO : OUEST-FRANCE

d'illettrisme. « J'ai créé quelque chose d'ultra simplifié, que j'ai transmis à mes patients, à des associations, à la police et à la gendarmerie. »

Le gouvernement a finalement diffusé une attestation simplifiée en FALC (Facile à lire et à comprendre), une règle européenne pour rendre l'information accessible. L'attestation propose des pictogrammes pour chaque situation de sortie : un stéthoscope pour aller chez le médecin, un panier de courses pour les achats de première nécessité.

Durant cette période de confinement, la communication verbale a laissé place aux échanges écrits. Une situation qui aggrave le sentiment de solitude. « Pour les personnes illettrées, l'épidémie entraîne une frac-

ture sociale », estime Francis Gapp, président de l'association Addeski, située à Morlaix (Finistère). Les mesures sanitaires actuelles ont contraint l'association à arrêter ses formations mais les bénévoles tentent de maintenir le lien social. « L'apprenant et

l'aïdant communiquent par téléphone. Même s'il n'y a plus de suivi pédagogique, la solidarité est toujours là. »

Dossier : Marion DURAND.

(1) Le prénom a été modifié.

Difficile d'assurer l'école à la maison

Au quotidien, les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme sont exacerbées par le confinement. Parmi elles, « les démarches administratives, souvent à faire en ligne ou les problèmes relatifs aux moyens de paiement. Ces personnes sont habituées à régler leurs achats en liquide », précise Hervé Fernandez,

directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Avec l'école à la maison, l'absence d'accompagnement de certains parents met en lumière les inégalités scolaires. Les parents sont dans « l'incapacité à pouvoir utiliser les logiciels ou les moyens d'échange avec les enseignants. Les enfants doivent donc se débrouiller par eux-mêmes ».

Des travailleurs souvent en première ligne

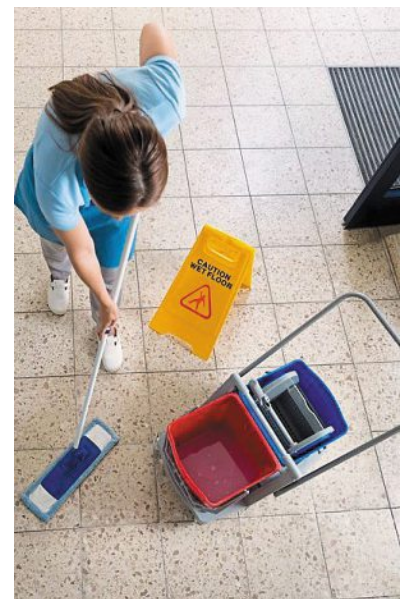
Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme en France occupent un emploi. L'illettrisme touche une organisation sur deux (51 %) selon une enquête de l'institut CSA réalisée en 2017. 1,5 million de personnes en situation d'illettrisme travaillent dans divers secteurs d'activité comme « l'entretien, les services à la personne, la livraison, dans des exploitations agricoles ou dans le bâtiment », précise Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Des postes de main-d'œuvre

« En cette période de confinement, la plupart continuent leur activité car ils occupent des postes de main-d'œuvre pour lequel la mise en place du télétravail n'est pas possible ». Ce qui les place en première ligne dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus.

« On voit à quel point ces personnes jouent un rôle essentiel. » Et ce, alors que cette problématique est largement sous-estimée dans le monde du travail selon l'enquête de CSA. Seulement quatre organisations sur dix y sont sensibilisées.

Pour Nadine Gredy, déléguée générale de l'association #Stopillettrisme, « c'est encore plus difficile d'avouer qu'on a un problème avec les compétences de bases lorsqu'on occupe un emploi ».



Des travailleurs en première ligne.

| PHOTO : ANDREY POPOV - STOCKADOBEE.COM

Durant cette période de crise sanitaire, l'ANLCI continue d'alerter les entreprises sur les difficultés que peuvent rencontrer les personnes illettrées.

Pour son directeur, la crise sanitaire actuelle participera peut-être à la reconnaissance des personnes en situation d'illettrisme. « Je suis convaincu que le mérite qui revient à tous ceux qui ont fait tourner le pays sera reconnu. Quel que soit le niveau d'étude. »

0800 11 10 35 C'est le numéro vert « illettrisme info service » de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Ce numéro gratuit s'adresse à toutes personnes en situation d'illettrisme cherchant de l'aide, des informations, des conseils ou aux professionnels souhaitant obtenir des informations sur l'illettrisme.

Qu'est-ce que le dossier social étudiant ?

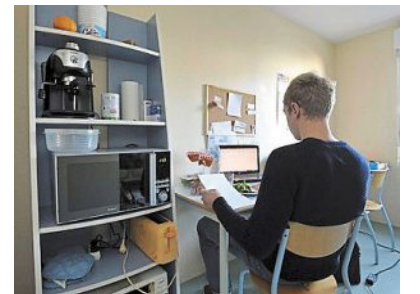
Question d'argent. Cette procédure, à faire avant le 15 mai, est nécessaire pour demander une bourse et un logement Crous.

Le Dossier social étudiant (DSE) est la procédure unique préalable à toute demande de bourse d'étude et d'un logement en résidence universitaire pour la rentrée 2020-2021.

Ce dossier doit être constitué et déposé en ligne au plus tard le 15 mai via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les lycéens ou les étudiants en réorientation devaient s'inscrire au préalable sur parcoursup.fr.

L'étudiant doit présenter des justificatifs de scolarité et justifier des ressources familiales en fournissant l'avis fiscal 2019 sur les revenus 2018 de sa famille, pour l'année universitaire 2020-2021. Il reçoit ensuite une notification provisoire de la décision prise par les services du Crous : le rejet de la demande ou l'attribution d'une bourse. La décision d'attribution devient définitive après envoi au Crous du certificat de scolarité ou de tout autre justificatif d'inscription dans l'enseignement supérieur.

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est une aide financière accordée aux étudiants



Le DSE est à déposer en ligne avant le 15 mai. | PHOTO : THIERRY CREUX, OUEST-FRANCE

dont les ressources de la famille ne lui permettent pas de poursuivre des études supérieures. Il est possible de calculer ses droits avec le simulateur : simulateur.lescrous.fr.

Et pour une demande de logement dans une résidence Crous, il faut cocher dans le DSE la case « j'ai l'intention de demander un logement ». La sélection des logements s'effectue entre le 4 mai et le 23 juin 2020 et leur attribution fin juin.

En collaboration avec lafinancepourtous.com LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ACCÈS À LA FINANCE

La double peine des femmes à la maison

Charge mentale. Elles gèrent la majorité des tâches domestiques et familiales démultipliées durant le confinement, tout en subissant les injonctions à faire du sport pour rester minces et apprêtées.

« Pendant le confinement je gère nos deux enfants, deux fois plus de repas, les lessives, les cours à la maison... Mon conjoint et moi sommes pourtant tous les deux en télétravail. » Des messages comme celui-ci, Coline Charpentier en reçoit des dizaines par jour depuis un mois.

La créatrice du compte Instagram et du livre *T'as pensé à ?* (1), sur la charge mentale, ne s'en étonne malheureusement pas : « Le confinement est synonyme de charge mentale démultipliée pour de nombreuses femmes qui continuent à faire plus que leur conjoint, pourtant lui aussi à la maison. »

Blagues sexistes

En plus de (télé)travailler tout en gérant le foyer, les femmes doivent continuer à prendre soin d'elles, leur



Le confinement, synonyme de charge mentale démultipliée pour de nombreuses femmes. | PHOTO : GETTY IMAGES / iSTOCKPHOTO

rappellent de nombreux articles et blagues ouvertement sexistes sur les réseaux sociaux, ironisant sur les femmes « yeti », ou qui auront grossi à la

fin du confinement. Pourquoi devraient-elles, en cette période moralement compliquée, devoir encore subir les injonctions de la société ? « Cela rappelle aux femmes le contrôle que cette dernière a sur elles, même quand elles sont seules chez elles. Il faut continuer à être jolies, à se bouger », analyse Sophie Barel, doctorante à l'université Rennes 2 qui travaille sur la représentation du corps sur Internet.

Dans le même temps, une enquête Ifop rapporte que seuls 68 % des hommes confinés déclarent changer quotidiennement de sous-vêtements. « On ne leur demande pas le quart de ce qu'on attend des femmes qui doivent être solides et remonter le moral de la famille tout en restant féminines », déplore Sophie Barel. « J'apprends à m'apprécier sans

maquillage », estime quant à elle Charline qui, malgré les visioconférences, a choisi de ne pas se maquiller en télétravail.

« Pourquoi ne pas profiter de cette période pour laisser son corps tranquille ? » confirme Chloé, du collectif Liberté pilosité, qui rapporte que « beaucoup de femmes continuent de s'épiler à cause du regard des autres ». Sans compter le fait qu'entre le travail, la maison et les enfants, « la majorité des femmes n'ont clairement pas le temps de s'épiler ou de faire du sport », conclut Sophie Barel. Et si en pratiquer un peu fait du bien au moral, grignoter en lézardant devant une série aussi.

Virginie ENÉE.

(1) *T'as pensé à... ?* Kit d'autodéfense contre la charge mentale, 9,99 € en livre de Poche.

Humeurs de confinement

En musique

« Très très mauvaises circonstances pour découvrir qu'un de mes voisins a un accordéon. » (Par @lnkSHD sur Twitter)

Jours fériés

« Ayons une pensée émue pour le 1er et le 8 mai qui avaient fait l'effort de tomber un vendredi, cette année... » (Lu sur Facebook)

Rendez-vous lointain

« Ouff... J'ai obtenu la dernière place libre qui restait chez ma coiffeuse. Elle m'attend le samedi 28 novembre, à 16 h 30. » (Lu sur Facebook)

Courbatures

« J'ai d'énormes courbatures aux abdos. Cela m'apprendra à ramasser la télécommande sans m'échauffer avant. » (Lu sur Facebook)

Javel à la piscine

« Je me sers tellement d'eau de Javel en ce moment que j'ai l'impression

de revivre chaque jour ces heures scolaires de piscine les plus sombres, celles où l'on grelottait en file indienne en attendant de sauter dans le grand bain glacé sur ordre du maître-nageur en claquettes. » (Par @GDeleur sur Twitter)

Confinement raté

« Je n'ai pas fait de pain. Je n'ai pas de Switch. Je n'ai pas une goutte d'alcool. Personne n'a gâché une visio de boulot en passant en slip. Je n'ai pas de gosses à engueuler. J'ai des cheveux propres. Je n'ai pas de farine. Je n'ai pas fait de jogging. Je crois que j'ai foiré mon confinement. » (Par @MadamePeel21 sur Twitter)

Privé de dessert

« Si j'avais su début mars que c'était la dernière fois que j'allais au restaurant, j'aurais pris un dessert. » (Par @Cesarbgr sur Facebook)

Pacte

« On va tous se mettre d'accord... »



À Montaigu (Vendée), les commerçants du centre gardent leur humour : « Ici pas de PQ mais on a tout le reste. » | PHOTO : OUEST-FRANCE

Quand tout ça sera fini, il est interdit de dire : mais comme tu as grossi ! » (Lu sur Facebook)

Pair et impair

« Je propose que l'on déconfiner par numéro pair et impair. C'est simple, ceux qui ont un âge impair peuvent sortir les jours pairs s'ils habitent un

numéro pair uniquement dans les villes où l'addition des chiffres du code postal forme un nombre impair. Et inversement. Et vice-versa. » (Par @ornikkar sur Twitter)

Étiquette

« Entre les masques sur le visage et les dix kilos en plus, on a intérêt à porter des tee-shirts avec nos prénoms quand on va sortir hein... » (Lu sur Facebook)

Une recette ?

« Aujourd'hui c'est mon chéri qui est allé faire les courses. Je voudrais bien concocter un bon petit plat avec ce qu'il a rapporté. Quelqu'un aurait une recette à base de saucisson, Nutella, fromage, chips et alcool ? » (Par @MissDeVilles sur Twitter)

Souvenir

« Je m'avance peut-être mais je pense qu'on se souviendra tous où on était pendant le confinement... » (Par @MauditMaurice sur Twitter)

Pas de courses sans carte bleue ?

Question de droit. Sous tutelle, Christine n'a ni carte bleue ni chéquier. Or, son supermarché n'accepte plus les espèces.

Depuis quelques jours, le supermarché où Christine fait ses courses n'accepte plus les espèces. Des commerçants privilégient désormais les paiements en carte bleue. Or, tout comme certaines personnes en situation de particulière vulnérabilité économique, Christine, qui est sous tutelle, ne possède ni carte bleue ni chéquier. Ces pratiques la privent donc des moyens de paiement des produits de première nécessité.

Selon la loi du 23 mars 2020 et les ordonnances relatives à l'état d'urgence sanitaire, le refus de payer en espèces ne fait pas partie des mesures restrictives mises en place pour lutter contre la propagation du coronavirus. Ce refus est donc illégal, le président de la Fédération du commerce et de la distribution l'a récemment rappelé à ses adhérents.

Si vous êtes un majeur protégé, vous pouvez rappeler à votre commerçant qu'il a l'obligation d'accepter les espèces, et s'il refuse toujours, lui demander d'ouvrir un compte pour vos achats de première nécessité que votre mandataire judiciaire viendra régler ultérieurement.

Si cela n'est pas possible, saisissez le Défenseur des droits en contactant un de ses délégués par mail ou par le formulaire en ligne (defenseurdesdroits.fr rubrique « saisir »). Vous pouvez aussi adresser un courrier (Défenseur des droits, Libre réponse 71 120, 75342 Paris Cedex 07), gratuit et sans affranchissement, ou appeler le 09 69 39 00 00 (lundi-vendredi, 10 h-16 h).

En collaboration avec lafinancepourtous.com LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ACCÈS À LA FINANCE